

20 novembre : journée des droits de l'enfant

Témoignage de Marie, 11ans en 1842

Je travaille au fond de la mine depuis trois ans, pour le compte de mon père. Il me faut descendre à la fosse à deux heures du matin et j'en remonte à une ou deux heures de l'après-midi. Je me couche à six heures du soir pour être capable de recommencer le lendemain. A l'endroit de la fosse où je travaille, le gisement est en pente raide. Avec mon fardeau, j'ai quatre pentes ou échelles à remonter avant d'arriver à la galerie principale de la mine. Mon travail c'est de remplir quatre à cinq wagonnets de deux cents kilos chacun. J'ai vingt voyages à faire pour remplir les wagonnets. Quand je n'y arrive pas, je reçois une raclée.

Enquête de la commission des mines.

A quelle époque vit Marie ?

- Au XVIIIe siècle
- Au XIXe siècle
- Au XXe siècle

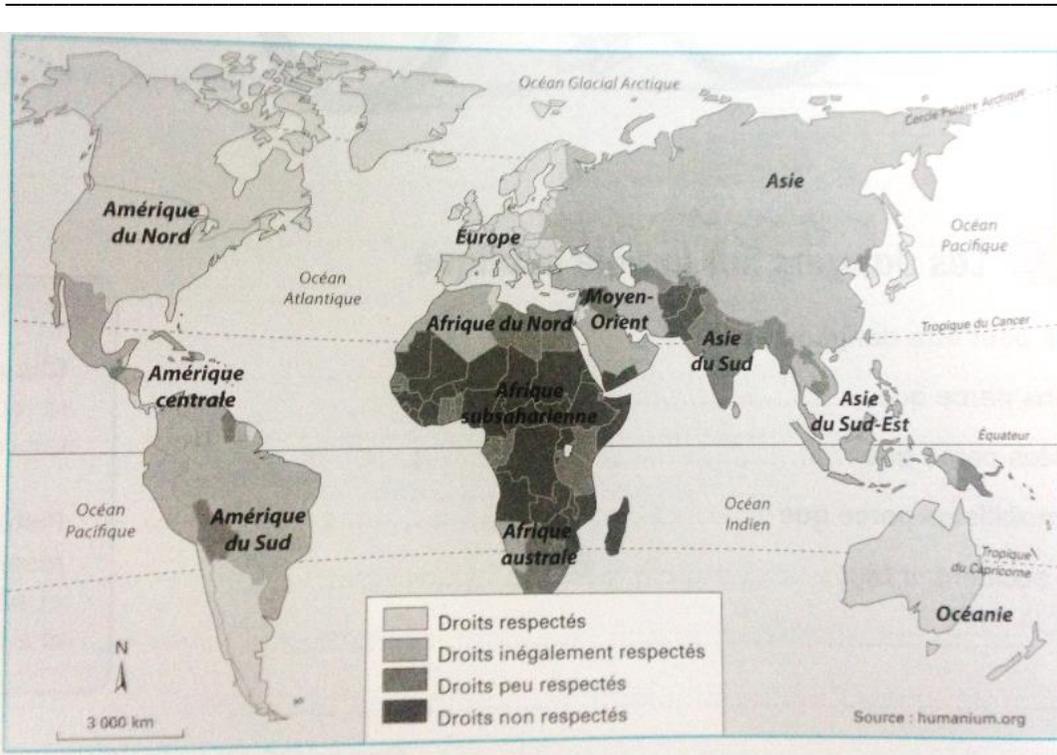
Décris les conditions de travail des enfants à cette époque.

Le travail des enfants au XIX^e siècle



© BIS/Ph. Coll. Archives Larbor

Que penses-tu de cette situation ? Pourquoi ?



Selon la carte aujourd'hui, les droits des enfants sont-ils respectés partout dans le monde ?

Où sont-ils le moins respectés ?

Cite quelques pays :



© AFP/Daniel Berehulak

Enfants au travail en Inde, 2010

Affiche de l'Unicef contre le recrutement d'enfants soldats

40 ans

LE COMBAT DE L'UNICEF

Depuis plus de quinze ans, l'UNICEF lutte avec acharnement contre le recrutement des enfants soldats et travaille à leur libération et leur réinsertion dans leur communauté. Il met tout en œuvre pour les démobiliser, les aider à retrouver leur famille, les soigner, les éduquer...

"C'est très douloureux pour moi de raconter mon expérience, mais je le fais pour montrer que les gosses qui ont été forcés à devenir soldats peuvent se réadapter et vivre une vie normale."

Ismaël, enrôlé à 14 ans en Sierra Leone, s'exprime six ans plus tard lors d'une réunion à l'ONU. Il a passé 8 mois dans un centre de réadaptation financé par l'UNICEF et fait des études aux Etats-Unis.

Pour en savoir plus : Santé, Éducation, Égalité, Protection FAISONS AVANCER L'HUMANITÉ

unicef www.unicef.fr

© Unicef

L'UNICEF

(Fonds des Nations Unies pour l'enfance)

A été créé en 1946. Il accorde des aides financières à plus de 150 pays. Il a pour objectif de faire respecter les droits des enfants dans le monde : égalité, éducation, santé...

« C'est très douloureux pour moi de raconter mon expérience, mais je le fais pour montrer que les gosses que l'on force à devenir soldats peuvent se réadapter et vivre une vie normale. »

Ismaël, enrôlé à 14 ans en Sierra Leone, s'exprime 6 ans plus tard lors d'une réunion à l'ONU. Il a passé 8 mois dans un centre de réadaptation financé par l'UNICEF et fait des études aux Etats-Unis.

Dans quel pays vit Ismaël ?

- Afghanistan
- Inde
- Sierra Leone (Afrique)
-

Les droits des enfants sont-ils respectés là-bas ?

Qu'est-il arrivé à Ismaël ?

Quel est le rôle de l'UNICEF ?

20 novembre : journée des droits de l'enfant

QUELS SONT NOS DROITS?

Retrouvez les textes qui correspondent aux dessins.

N°1



N°2



N°3



N°4



N°5



N°6



N°7



N°8



N°9



N°10



N°11



N°12



Comité français pour l'UNICEF
3, rue Duguay-Trouin
75282 PARIS CEDEX 06
tél.: 01 44 39 77 77



Découpez tous les textes en suivant les pointillés.



Collez chaque texte dans la bulle du dessin qui lui correspond.

Pouvoir jouer, danser, chanter.	Avoir une alimentation suffisante et équilibrée.	Etre écoutés des adultes et pouvoir leur dire non.	Ne pas faire la guerre ni la subir.	Etre protégés de la violence et de l'exploitation des adultes.	Aller à l'école.
Avoir la liberté de pensée et de religion.	Être protégés des maladies et soignés.	Avoir un nom, une nationalité.	Avoir une famille, être entourés et aimés.	Avoir un refuge, être secourus.	Les adultes doivent respecter et garantir nos droits.

Ce qui dit la loi dans la Convention Internationale sur les droits de l'enfant (1989)

Tout enfant a :

Art 7 : A la naissance, le droit à un nom, le droit d'acquérir une nationalité, de connaître ses parents et d'être élevé par eux.

Art 13 : Le droit à la liberté d'expression.

Art 14 : Le droit à la liberté de pensée, de religion.

Art 19 : Le droit à la protection contre toutes les formes de violence.

Art 23 : Le droit pour les enfants handicapés à des soins spéciaux et au respect de leur dignité.

Art 24 : Le droit au meilleur état de santé possible.

Art 27 : Le droit à une assistance de l'Etat aux parents pour son alimentation et son logement.

Art 28 : Le droit à l'éducation.

Art 31 : Le droit au repos et aux loisirs.

Quels enfants sont concernés par la Convention ?

- Les enfants Français
- Les Européens
- Tous les enfants du monde

Associe la phrase à l'article qui lui correspond :

J'ai le droit d'avoir un nom et une nationalité. → art _____

J'ai le droit d'avoir une alimentation correcte et équilibrée. → art _____

J'ai le droit d'être protégé contre les maladies et être soigné. → art _____

J'ai le droit d'aller à l'école. → art _____

J'ai le droit d'être protégé contre la violence. → art _____

J'ai le droit de jouer, danser, chanter. → art _____

J'ai le droit à la liberté de pensée et de religion. → art _____

L'histoire de Lalita (Inde)

Comme beaucoup de parents en Inde, ceux de Lalita voulaient qu'elle se marie à l'âge de dix ans. Voulant s'instruire, la jeune fille s'est rendue secrètement dans une école réservée aux filles des villages pauvres.

« Je me souviens encore du jour où mon frère jumeau m'a surprise alors que j'allais à l'école. Il m'a battue car il était honteux que j'ose étudier alors qu'aucun homme de la famille n'avait jamais été scolarisé.»

Lalita a appris à lire et à écrire. Elle a également appris l'usage de la bicyclette et le karaté.

« Je veux poursuivre mes études et devenir professeur. Je veux faire découvrir aux filles un monde qu'elles ignorent et je rêve d'une école dans chaque village.